

## **COMPTE RENDU SEANCE DU 12 décembre 2017**

Présents : Sylvie BOUSQUET, Jean-Lou CALMEJANE, Albert CASTANIE, Marie DOLIQUE, Nathalie ESTIVAL, Jacky FEYT, Stéphane LEPRETTRE, Laurent POMPIE et Aurélie PAULET

Excusés : Cécile LADIRAT et Olivier LAW-MINE

Secrétaire de séance : Marie DOLIQUE

Ordre du jour :

1. **Délibération Participation ALSH de Leyme**
2. **Délibération demande de subvention DETR 2018 – Sécurisation école**
3. **Délibération demande de subvention au Conseil Régional et au titre du LEADER pour la Station-service carburant**
4. **Points divers**
  - Rythmes scolaires
  - Chaudière bois
  - Travaux sur les chemins communaux
  - Délibération indemnité gardiennage église
  - Noël personnel communal
  - Désignation déneigement week-end
  - Date galette des rois
  -
1. **Délibération Participation ALSH de Leyme**

Les enfants de la commune se sont rendus à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Leyme pour un total de 224h au cours de l'année 2016

Il reste à la charge de la collectivité de Leyme : 2,56 € / h soit un total de 572 € pour les enfants de la commune de Montet- et- Bouxal.

A ce titre la commune de Leyme demande une participation de la commune de Montet-et-Bouxal,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 50%, soit 286 €.

Pour mémoire participation 2015 : 516,50 €

### **2. Délibération demande de subvention DETR 2018 – Sécurisation école**

Cette subvention peut être demandée dans le cadre de la mise en sécurité de l'école.

**Projet :**

- Mise en place de serrures sur les portails de la cour d'école et d'un interphone sur le portillon cour / place de la Mairie
- Garde-corps sur muret autour de la cour

**Devis :**

Gardes corps et rambardes  
- C2M : 9644,32 € HT  
- Quercy Fer : 5332 € HT  
Electricité  
AED : 2838 € HT

**Budget :**

Investissement : 5332 €+ 2838 € = 8164 € HT

Le conseil délibère en faveur d'une demande de subvention DETR 2018 à hauteur de 50% de ce projet sur la base de 8164€HT

Restera à charge de la commune 50% soit 4082 € HT

**3. Délibération demande de subvention au Conseil Régional et au titre du LEADER pour la Station-service carburant**

Investissement prévisionnel : 45 580,30 € HT

Plan de financement prévisionnel

Subvention FISAC 20% :	9 116.00 € (accordé)
Subvention LEADER 48% :	21 878.40 €
Subvention Conseil Régional (dossier PASS) 12% :	5 469.60 €
Autofinancement 20% :	9 116.30 €

Le conseil municipal décide de demander les subventions au Conseil Régional et au titre du LEADER pour le projet de la station-service.

**4. Points divers**

• **Rythmes scolaires**

A la suite du conseil d'école exceptionnel du 23 novembre 2017, il est demandé au conseil municipal de prendre position sur le maintien de la semaine à 4,5 jours ou si la commune demande le passage à la semaine à 4jours.

La demande de dérogation pour passer à la semaine de 4 jours doit être effectuée avant début février.

Le conseil municipal prendra sa décision lors du prochain conseil.

• **Chaudière bois**

Une subvention du Ministère de l'Intérieur de 5000 € avait été prévue, soit 5,27 % du projet de 94 721€

Ce projet aurait dû commencer avant le 26/05/17.

Le conseil municipal décide de renoncer à cette subvention.

- **Travaux sur les chemins communaux**

Les travaux prévus en 2016 de 6000 € TTC n'ont pas été facturés.  
En 2017 des travaux ont été prévus à hauteur de 4000 € TTC.

La totalité de ces travaux sont facturés à hauteur de 9573.66€TTC pour les 2 années. Le conseil valide le règlement de cette somme à la STAP.

M Jean-Lou Calmejane ne participe pas au vote de cette décision.

- **Délibération indemnité gardiennage église**

Le conseil municipal valide le paiement d'une indemnité de 152.45€ / personne pour les gardiens des églises de la commune, à savoir :

Mme Hélène POMPIE – église du Montet  
M Jean Louis AYROLES – église de Bouxal

- **Noël personnel communal**

Le Noël du personnel communal aura lieu le vendredi 22 décembre 2017 à 18h30.

- **Désignation déneigement week-end**

L'employé communal ne peut pas effectuer le déneigement les samedis, dimanches et jours fériés. Jean-Lou Calméjane et Laurent Pompié effectueront le déneigement si nécessaire.

- **Date galette des rois**

La galette des rois aura lieu le samedi 6 janvier 2018.

Séance levée à 23h30  
Le Maire, Stéphane Leprettre

